

LE CHANTIER D'INSERTION CIRCÉ

Agent·e d'entretien de la nature et de petit patrimoine bâti

LES CONTRATS DE TRAVAIL

CIRCé propose des contrats à **24h par semaine**. Le premier contrat est de **6 mois avec une période d'essai de 1 mois**. Ce contrat est **renouvelable dans la limite de 24 mois**.

Les contrats proposés ensuite peuvent être plus longs ou plus courts selon les besoins et l'implication du/de la salarié·e dans les démarches d'insertion professionnelle.

LES HORAIRES

8h15-12h-15 et 13h15-17h15

Travail 3 jours par semaine entre le lundi et le jeudi

LES MISSIONS

Entretien d'espaces naturels

(baliser et entretenir des chemins de randonnée, débroussailler, abattre et tronçonner des arbres)

Petite maçonnerie

(réparer et nettoyer du petit patrimoine bâti, monter des murs et murets, poser ou réparer des clôtures/bordures, réaliser des dallages, divers travaux de second oeuvre)

Construction bois

(créer et installer des mobiliers en bois, poncer, lasurer, peindre)

COORDONNÉES

6 rue de l'abattoir
23700 Auzances

Candidat·e·s et entreprises, contactez :

Rebecca BIRO

Conseillère en Insertion Professionnelle
07 68 64 89 31 - rebecca.biro@reseau-creuse-siae.fr

Vous souhaitez que le chantier réalise une prestation*, contactez :

Jean-Damien DURIEUX

Encadrant technique
07 49 14 22 64 - circe@reseau-creuse-siae.fr

* Le chantier ne travaille pas pour des particuliers.



Le Réseau Creusois des SIAE est une association loi 1901 créée en 2009. Il œuvre à la promotion et au développement économique des SIAE et à l'amélioration de la qualité du suivi socioprofessionnel des salarié·e·s en insertion. Il porte 4 chantiers d'insertion : ACI Itinérant à Jarnages, CIRCé à Auzances, Pôle Bâtiment à Guéret et Pôle Cuisine à Jarnages.

<http://www.reseau-creuse-siae.fr>

reseau23siae@gmail.com

CIRCé

Réseau Creusois des SIAE



- Entretien d'espaces naturels
- Petite maçonnerie
- Entretien de petit patrimoine bâti
- Construction de mobilier bois

QU'EST-CE QU'UN CHANTIER D'INSERTION ?

Un chantier d'insertion est un tremplin vers l'emploi, une étape intermédiaire qui a pour but de faciliter l'accès à un emploi durable.

➔ Que fait le chantier pour faciliter l'accès à l'emploi ?



Contrat (CDDI)

24 h / semaine
6 à 24 mois

environ 940 € par mois

UN TRAVAIL À TEMPS PARTIEL

- Acquérir des compétences
- Travailler en équipe
- Reprendre confiance en soi

UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

- Lever les freins à l'emploi (mobilité, formation, budget, administratif, langue, ...)
- Construire un projet professionnel

En signant votre contrat de travail vous vous engagez à effectuer les démarches qui seront convenues avec la CIP.

S'ADAPTE A LA PERSONNE REPRISE PROGRESSIVE TREMLIN

- + AUTONOMIE
- + EXPÉRIENCE
- + COMPÉTENCES

POUR QUI ?

Pour bénéficier d'un contrat en insertion, vous devez répondre à un certain nombre de critères (demandeur-se-s d'emploi de longue durée, bénéficiaires de minimas sociaux, personne de - 26 ans ou + 50 ans, ...).

➔ Vous pouvez vous rapprocher de votre conseiller-e emploi pour savoir si vous êtes éligible à un contrat en insertion.

COMMENT POSTULER ?

- **Sur prescription**
Contactez votre conseiller-e emploi ou la personne qui vous accompagne (France Travail, Mission Locale, CAP Emploi, UTAS, CIDFF, CADA, FJT, ...)
- **Candidature spontanée**
Rendez-vous sur la Plateforme de l'Inclusion : : <https://emplois.inclusion.beta.gouv.fr>
Vous serez contacté pour vérifier votre éligibilité.

En IAE, le/la salarié-e peut passer son permis, prendre des cours de français, réaliser des stages en entreprises, participer à des ateliers, être accompagné-e dans sa recherche d'emploi, visiter des entreprises,

...

COLLABORATION ENTREPRISES

Quand faire appel à un chantier d'insertion ?

Sous-traiter une partie des activités, anticiper un recrutement, répondre à un marché comportant une clause sociale, ...

Quelles formes peut prendre le lien SIAE/entreprise ?

Période de mise en situation en milieu professionnel, information collective, visite d'entreprise, jobdating, ...

IDÉES REÇUES !

! Dans les SIAE, il a des métiers pour les hommes et d'autres pour les femmes.

Les métiers proposés par les SIAE sont ouverts aux femmes comme aux hommes, quel que soit le secteur d'activité. Les SIAE œuvrent à la mixité professionnelle et à la casse des stéréotypes de genre et sur le travail des femmes. Homme ou femme peuvent parfaitement réussir dans l'ensemble des métiers du moment qu'il.elles. ont les qualités et les prérequis/compétences adaptés au poste.

! Le travail sera de moins bonne qualité si on fait appel à une SIAE.

Les SIAE s'appuient sur des encadrant-e-s techniques qui sont des professionnel-le-s compétent-e-s qui forment les salarié-e-s en insertion et sont les garant-e-s de leur progression technique et de la satisfaction du/de la client-e.